

leine (1). L'arrêt de 1701 en réglant la situation temporelle de ce canton dut simplifier en même temps la question religieuse.

Ce fait une fois constaté, il n'y a plus lieu de parler davantage de Villeurbanne pour ne pas compliquer la question déjà suffisamment obscure. Ainsi on ne tiendra pas pour erreur, mais pour omission volontaire, qu'il ne soit plus parlé de Villeurbanne, il suffit d'avoir dit, une fois pour toutes, qu'il a fait corps avec les paroisses de la Guillotière et de Chaussagne jusqu'en 1678.

Au XIII^e siècle, le mandement de Béchevelin comptait deux paroisses : Béchevelin et Chaussagne. Cette dernière, dont l'origine m'est inconnue, semble avoir été la plus ancienne ; elle avait pour église la chapelle de Saint-Alban, d'une construction très-simple et fort antique, et dont Crépet a publié une vue et le plan. Cette paroisse qu'Auguste Bernard, le savant éditeur des *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, a méconnue et dont il a cherché vainement l'emplacement au hameau de Chaussagne, au nord de la route de Grenoble, était située de l'autre côté. Cet érudit a été trompé par le nom porté sur les cartes modernes ; il igno-

(1) Cette ordonnance, rendue le 8 janvier 1678, par Camille de Neuville, se base sur des considérants qu'il est intéressant de signaler. Il y est dit expressément que l'église de la Madeleine constituait une paroisse (de 230 âmes seulement) annexe de Saint-Michel d'Ainay et qui, en même temps qu'elle ne pouvait avoir des relations faciles avec la paroisse mère, se trouvait très-rapprochée de l'église de Notre-Dame-de-Grâce du bourg de la Guillotière, de laquelle, d'autre part, dépendait la paroisse de Villeurbanne, distante de trois quarts de lieue. Cette dernière paroisse, ayant un territoire assez étendu et comptant 400 habitants, il parut à propos de la détacher de la Guillotière, dont le curé nommait un vicaire à Villeurbanne, et de l'ériger en cure distincte.